

# BORDEREAU DÉCLARATIF

Votre déclaration peut également être effectuée en ligne sur le site : [www.agessa.org](http://www.agessa.org)



## IDENTIFICATION DIFFUSEUR

N° AGESEA

N° SIRET

## Raison sociale du diffuseur

Nom

N°  Rue

CP  Ville

E-mail  @  .

## Période acquittée

Année

1<sup>er</sup> trim.      2<sup>ème</sup> trim.      3<sup>ème</sup> trim.      4<sup>ème</sup> trim.

(échéance au 15/04) (échéance au 15/07) (échéance au 15/10) (échéance au 15/01)

## Cotisations précomptées par le diffuseur

**MONTANT BRUT HT  
des droits d'auteur**

← Arrondir à l'Euro  
le plus proche

Cotisation maladie (0,85% du montant brut HT des droits versés)  € 110

Contribution Sociale Généralisée C.S.G. (7,50% de 98,25%<sup>(\*)</sup> du montant brut HT des droits versés)  € 140

Contribution au Remboursement de la Dette Sociale C.R.D.S. (0,50% de 98,25%<sup>(\*)</sup> du montant brut HT des droits versés)  € 120

(\*)A compter du 01/01/2011, lorsque la rémunération d'un auteur est supérieure à 4 fois le plafond annuel de la sécurité sociale, la C.S.G. et la C.R.D.S. doivent être calculées sur 100% du revenu pour la part excédant ce plafond.

## Contribution à acquitter par le diffuseur

**MONTANT BRUT HT  
des droits d'auteur**

← Arrondir à l'Euro  
le plus proche

A compléter si différent de celui du précompte

(1% du montant brut HT des droits versés)  € 130

**TOTAL À VERSER**  €

Certifié exact, le

Si vous réglez par virement  
cochez cette case

Cachet du Diffuseur

Nom du signataire .....

Qualité .....

Téléphone .....

Signature

### Attention

Vous devez joindre à ce  
bordereau la liste nominative  
des auteurs concernés.

Tournez SVP

L-BDEC101



(\*) A compter du 01/01/2011, lorsque la rémunération d'un auteur est supérieure à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, la C.S.G. et la C.R.D.S. doivent être calculées sur 100% du revenu pour la part excédant ce plafond

LISTE NOMINATIVE DES AUTEURS

N° SÉCURITÉ SOCIALE		MONTANT BRUT HT des droits versés	COTISATION MALADIE (0,85% du montant brut des droits versés)	C.S.G. (7,50% de 98,25%(*) du montant brut des droits versés)	C.R.D.S. (0,50% de 98,25%(*) du montant brut des droits versés)	CONTRIBUTION (1% du montant brut des droits versés)
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle Nom Prénom N°                      Rue CP                      Ville Pays		€ € PART DE LA REMUNERATION EXCÉDENTAIRE (*) €	€ €	€ €	€ €	€ €
NATURE DE L'ACTIVITÉ DE L'AUTEUR <input type="checkbox"/> Ayant droit (Cocher cette case si la personne a perçu des droits d'auteur en tant qu'héritier)						
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle Nom Prénom N°                      Rue CP                      Ville Pays		€ € PART DE LA REMUNERATION EXCÉDENTAIRE (*) €	€ €	€ €	€ €	€ €
NATURE DE L'ACTIVITÉ DE L'AUTEUR <input type="checkbox"/> Ayant droit (Cocher cette case si la personne a perçu des droits d'auteur en tant qu'héritier)						
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle Nom Prénom N°                      Rue CP                      Ville Pays		€ € PART DE LA REMUNERATION EXCÉDENTAIRE (*) €	€ €	€ €	€ €	€ €
NATURE DE L'ACTIVITÉ DE L'AUTEUR <input type="checkbox"/> Ayant droit (Cocher cette case si la personne a perçu des droits d'auteur en tant qu'héritier)						